

DIRECTIVES À L'INTENTION DES SPECTACLES ET MANIFESTATIONS D'ÉCOLES

Afin d'accueillir les spectacles et manifestations d'écoles dans les meilleures conditions possibles et pour assurer un déroulement optimum des représentations, nous demandons aux personnes responsables de veiller à :

- l'encadrement des élèves en les répartissant, dès leur arrivée, dans les différentes loges avec pour chaque groupe un répondant adulte clairement identifié ;
- restituer les loges débarrassées de tout objet et tout détritüs ;
- éteindre les lumières à la sortie des loges ;
- ne rien jeter dans les cuvettes des WC ;
- respecter le lieu dans lequel vous êtes accueilli·e·s ;
- l'utilisation du plateau/scène en s'assurant que les responsables de la manifestation ont bien pris contact avec le chef technique du THÉÂTRE LE REFLET ou son remplaçant. Seules les personnes devant être sur scène y sont admises. **La scène est un lieu inhabituel et comportant des dangers pour des personnes non autorisées ;**
- la pose et la dépose des élèves en signalant aux parents et/ou aux accompagnant·e·s qu'ils-elles les déposeront et les attendront devant la porte de l'entrée des artistes et non devant la porte principale du théâtre (la porte principale est fermée rapidement à la fin d'une représentation) ;
- la ponctualité, en informant que tout·e spectateur·rice retardataire ne pourra accéder à la salle qu'au moment de l'entracte, pour le respect des artistes et du public.

Remarques générales :

La présence de parents ou autres personnes dans les loges, à l'arrière-scène et sur le plateau est interdite. Seules les personnes autorisées par le chef technique ou son remplaçant peuvent y accéder.

PAR AILLEURS, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA LOCATION, D'ACCÉDER AUX GALERIES ET CINTRES DU THÉÂTRE.